

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du vendredi 30 avril 2021 à 19h30.

Date de convocation : 26 avril 2021.

Date d'affichage : 07 mai 2021.

L'an deux mil vingt et un, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Nicolas LATHUILLIERE, Loïc COLTEL, Willy BONFY, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Laure SEYDOUX, Virginie THIVENT, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : Néant

Absent(s) : Néant

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude POTTIER.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Benoît LANGARD et à Mme BURZALA qui présentent la démarche actuellement en cours d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire du Pôle d'Equilibre territorial et Rural (PETR) du Mâconnais-Sud-Bourgogne. Schéma de Cohérence Territoriale. Les enjeux identifiés sont l'équilibre du développement urbain, l'économie et l'environnement. Les personnes intéressées peuvent consulter les documents de cette étude du SCOT et donner leurs avis sur le site www.maconnais-sud-bourgogne.fr. Le SCOT devrait être finalisé en 2023.

M. Robert LUQUET remercie pour l'intervention et invite les personnes à consulter le dossier et à donner leurs avis lors de l'enquête publique.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant les demandes de subvention. L'assemblée donne son accord à l'unanimité des présents sur la modification de l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Marie-Claude POTTIER comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

2021/3004/027 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2021.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3004/028 – Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint administratif.

Monsieur Robert LUQUET donne la parole à Madame Françoise MATHIEU-HUMBERT qui expose à l'Assemblée la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint administratif qui intervenait à l'école de musique. Elle explique la nécessité de diminuer le temps de travail de l'agent (diminution inférieure à 10%) afin de revenir à son temps initial et présente la modification à intégrer (à savoir le passage de 31h00 à 28h00 par semaine). Par ailleurs, Madame Françoise MATHIEU-HUMBERT fait savoir que l'école de musique recrute un nouvel agent pour exercer les missions de

secrétariat pour une durée de 8 heures hebdomadaires. Monsieur Robert LUQUET propose à l'Assemblée de fixer la quotité hebdomadaire ainsi que les modalités de travail de l'adjoint administratif concerné à hauteur de 28 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} mai 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver cette proposition ;
- de charger le Maire de modifier le tableau des effectifs et de prendre et signer l'arrêté nécessaire

ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3004/029 – Renouvellement du bail à la Société de chasse « le Réveil »

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de renouveler le bail conclu avec la Société de chasse « Le Réveil » à La Roche Vineuse pour une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler ce bail pour une durée de 3 ans, au prix annuel de 160 € (cent soixante euros) pour la totalité des terrains communaux.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2021/3004/030 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation thermique de la salle des fêtes – Autorisation de signature du marché – sollicitation de la subvention régionale au titre du dispositif Effilogis.

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres suite aux entretiens réalisés pour le recrutement du maître d'œuvre, ainsi que la notation faite par la commission. Monsieur Willy BONFY précise les critères de la commission, notamment la prise en compte de la technicité et du dispositif « effilogis ». Il explique qu'avec ce dispositif le bâtiment doit atteindre une performance thermique selon un cahier des charges précis, ce qui engendre des travaux particuliers. Ensuite, il fait savoir qu'il y aura 3 phases : la phase de diagnostic, l'avant-projet sommaire et enfin l'avant-projet définitif qui permet de définir le budget de l'opération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21-6,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation thermique de la salle des fêtes au candidat présentant l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse : le groupement dont le cabinet Christophe COUDEYRE est mandataire.
 - de donner délégation au maire pour signer ledit marché d'un montant de 46 292,50 €HT,
 - de donner délégation au maire pour solliciter la subvention EFFILOGIS (phase étude) auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

POINT INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du Dojo.

Monsieur Jean-André GUILLERMIN rappelle la présentation faite par l'association « soleil sud bourgogne » l'année dernière pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes qui n'a pas abouti. Il fait savoir que cette association recherche des toits pour installer des panneaux photovoltaïques. L'association loue le toit avec un loyer assez modeste, et s'occupe de la réalisation de l'installation.

Il présente le nouveau projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du Dojo, et précise qu'au bout de 20 ans l'installation revient à la commune. Monsieur Willy BONFY demande si l'association prend en compte la structure du bâtiment. Monsieur Jean-André GUILLERMIN explique que l'association travaille avec un bureau d'étude qui fait les vérifications nécessaires. Monsieur Bernard FAVRE demande si la commune a fait une étude sur le coût d'une installation dont elle serait propriétaire. Après discussion Madame Françoise MATHIEU-HUMBERT propose de travailler sur ce sujet en commission. Pour conclure, Monsieur Robert LUQUET propose de comparer les deux

hypothèses (mise à disposition de l'association / investissement de la commune) avant de prendre une décision, et demande à la commission bâtiment de faire réaliser un chiffrage.

2021/3004/031 – Subventions pour le tour de Saône et Loire et Musival.

Le Maire expose au Conseil municipal la demande de subvention de deux associations : Tour de Saône et Loire 71 et Musival. Il fait savoir que le tour de Saône et Loire est reporté au 26 juin 2021. En ce qui concerne Musival, cette association, qui intervient sur différentes communes (Berzé la Ville, Sologny, Milly Lamartine), souhaite faire une manifestation aux carrières de La Lie. Monsieur Robert LUQUET et Madame Françoise MATHIEU-HUMBERT présentent l'association ainsi que le programme des manifestations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution d'une subvention de 7 000 € au Tour de Saône et Loire ;
- approuve l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association Musival ;
- autorise le Maire à verser ces subventions.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2021

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES.

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à trois droits de préemption, et les présente.

Terrain Chemin des Près Pommiers : Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que Monsieur Remond renonce à vendre son terrain à la commune.

Dérogation scolaire : Monsieur Robert LUQUET fait savoir que suite à la demande de dérogation scolaire de parents résidants à Verzé, la commune a envoyé deux mails afin d'avoir plus d'informations de la part des parents. Ces mails sont restés sans réponse. Les élus décident de ne pas accepter cette demande de dérogation scolaire.

Célébration du 8 mai : Monsieur le Maire propose de faire un dépôt de gerbe au monument aux Morts uniquement avec les adjoints afin de respecter les règles sanitaires.

PanneauPocket : Monsieur le Maire demande aux élus de faire rapidement la distribution des flyers concernant l'application « PanneauPocket » qui est active. Les personnes qui le souhaitent peuvent déjà télécharger cette application. Monsieur Loïc COLTEL se propose de faire la répartition des flyers, et demande s'il y a une charte pour la diffusion d'information sur cette application. Après discussion il est décidé de diffuser uniquement des informations municipales et associatives.

Elections Départementales et Régionales : Monsieur Le Maire demande aux élus de s'inscrire pour les permanences des élections qui se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Un rappel des contraintes sanitaires est évoqué (vaccination ou test covid négatif). Le bureau de vote sera installé à la salle des fêtes.

TOUR DE TABLE :

Personnel des écoles : Madame Marie-Claude POTTIER aborde 3 points concernant le personnel : la gestion des agents, la formation et deux études de poste. Tout d'abord, elle informe les élus de la démission de Madame Marie DORIER à compter du 16 avril 2021. Cet agent est remplacé depuis la rentrée. Puis elle indique que Madame Isabelle TOMASINI reprendra son poste à mi-temps thérapeutique à compter du 17 mai 2021. Ensuite, elle évoque le volet formation des agents. Suite à la rencontre avec les référents ULIS de l'éducation nationale, pour la prise en charge de ces enfants sur le temps méridien, une matinée de formation a été réalisée pour nos salariés le 12 avril 2021. La Directrice de l'école ainsi qu'une Auxiliaire Vie Scolaire étaient également présentes lors de cette formation. Une formation hygiène en restauration (HACCP) est prévue pour la cuisinière le 9 juin 2021, et une autre formation sur la compréhension et la gestion des troubles du comportement chez les enfants sera réalisée, pour l'ensemble de nos salariés du groupe scolaire, du 25 au 27 octobre 2021. Enfin, Madame Marie-Claude POTTIER fait part de l'intervention de l'infirmière du travail qui a réalisé deux études de poste. Elle émet des préconisations afin d'éviter les troubles musculosquelettiques, et doit faire parvenir un rapport en mairie.

Agence postale communale : Madame Françoise MATHIEU-HUMBERT informe de la diffusion de l'offre pour le recrutement d'un agent pour l'agence postale.

Commission communication : A l'issue de la réunion qui s'est déroulée mercredi dernier, Madame Françoise MATHIEU-HUMBERT indique que la commission souhaite refaire la vidéo de présentation de la commune qui est sur le site internet. Elle propose d'avancer sur le dossier et d'en reparler ensuite en conseil.

La Poste : Madame Virginie THIVENT demande des informations sur la salle de pause des facteurs. Monsieur le Maire indique être toujours en attente d'une réponse de La Poste. Il annonce que le local actuel de La Poste sera reloué à l'ADMR.

Syndicat des eaux de la Petite Grosne : Monsieur Dominique JOBARD fait part de la récente étude d'UFC - Que choisir qui traite de la qualité de l'eau en France. Un article sur la situation en Saône et Loire est paru dans la presse locale. Cette étude indique que 93% de la population est desservie par une eau non polluée mais qu'une collectivité du sud du Mâconnais a régulièrement des pesticides dans l'eau et va devoir mettre en place un dispositif de traitement de l'eau plus important.

Monsieur Dominique JOBARD explique qu'il ne s'agit pas de la ressource de Saône Grosne (Puits de Crêches-Sur-Saône) qui alimente notre commune. En effet notre ressource n'a généralement pas de dépassement des normes sur les pesticides et quand cela arrive, les légers dépassements ne concerne que l'ESA Métolachlore.

Ces dépassements restent toutefois très modestes par rapport à la norme de 0,100 µg/L.

Il est rappelé que la limite de qualité de 0,100 µg/L « n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire » comme le rappelle l'instruction de la Direction Générale de la Santé 2010/424 du 9 décembre 2010. Cette même instruction indique que l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail) a été saisie en vue d'une évaluation des risques sanitaires et de l'établissement de valeurs sanitaires maximales dites Vmax.

Cette même instruction indique enfin que « l'Anses estime ainsi que l'ingestion pendant la vie entière d'une eau contenant un pesticide à une concentration inférieure ou égale à la valeur sanitaire maximale (Vmax) n'entraîne, sur la base des critères toxicologiques retenus et en l'état actuel des connaissances, aucun effet néfaste pour la santé ».

Concernant l'ESA métolachlore, l'ANSES a déterminé une valeur sanitaire de 510 µg/L dans son avis du 2 janvier 2014.

La concentration retrouvée sur ce pesticide est donc non-conforme vis-à-vis de la limite de qualité définie par la réglementation mais reste donc très inférieure à la valeur sanitaire Vmax (4 400 fois moins élevée pour l'analyse la plus contaminée : 25 septembre 2019).

Par conséquent, la présence de cette molécule, à des concentrations légèrement supérieures à la limite de qualité, ne constitue pas un risque pour la santé sur la base des éléments d'évaluation de l'ANSES et des instructions de la Direction Générale de la Santé.

Jardin partagé : Monsieur Dominique JOBARD et M. Jean-André GUILLERMIN proposent de fixer une date de réunion avec les personnes intéressées.

Chemin du Moulin Poncet : Madame Laure SEYDOUX informe d'un souci avec un poids lourd qui s'est engagé dans ce chemin et qui a fait des dégâts sur un lampadaire et sur une barrière. Elle demande si la commission voirie peut mettre un panneau à l'entrée du chemin, car les camions qui s'engagent ne peuvent pas sortir au bout de la route. Monsieur robert LUQUET propose d'installer un panneau pour limiter le tonnage.

Eclairage public : Monsieur Jean-André GUILLERMIN fait part d'un problème sur l'éclairage public du lotissement Le Clos. Une demande de dépannage sera faite.

Route de la Combe de Vaux : Monsieur Nicolas LATHUILLIERE demande la nature des travaux qui vont être réalisés. Monsieur Jacques PEREIRA indique qu'il s'agit de la fibre.

Fibre : Monsieur Jacques PEREIRA fait savoir que toutes les semaines la commune reçoit des demandes d'implantation de poteaux pour l'installation de la fibre. Il explique que si la commune refuse ces implantations, la fibre ne sera pas installée dans les quartiers concernés.

Lavoirs : Monsieur Robert LUQUET annonce qu'il a signé pour la cession des lavoirs à la commune de Chevagny les Chevrières.

DATES :

Dates des prochains conseils municipaux :

- 26 mai 2021 à 20 heures ;
- 07 juillet 2021 à 20 heures ;
- 03 septembre 2021 à 20 heures ;
- 27 octobre 2021 à 20 heures ;
- 26 novembre 2021 à 20 heures ;
- 15 décembre 2021 à 20 heures.

Monsieur Robert LUQUET rappelle également la date pour la prochaine réunion du CCAS qui se tiendra le 25 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22h30.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le mercredi 26 mai 2021 à 20h00.